

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois le trente mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nicole MOREL, maire.

Étaient Présents : Nicole MOREL, Jean GOSSET, Liliane REDONNET, Hervé MENTION, Florence VANSEVENANT, Emilie BARBE, Jean-Paul MACHAT, Lydia HAZARD, Eric JASZINSKI, Dominique WATBOT, Thierry MOREL, Manuella GOURLE, Jean-Dominique DELAITTRE, Patricia BROGNAIS-GEORGET, Pierre LARDANS, Gérard LEGUAY, Bernard DELABIE, Franciane THIEBAULT, Bruno BROGNAIS-GEORGET, Karine GOSSART, Nicole DUMONT, Carole REDONNET

Absents représentés : Virginie CAPON (pouvoir à Jean-Dominique DELAITTRE), Mélanie GENUER (pouvoir à Emilie BARBE)

Absents : Philippe LELONG, Bernard SELLIER, Xavier DRIESBACH

Madame Emilie BARBE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

BUDGET COMMUNAL – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le conseil municipal constate que les deux documents soumis à son examen présentent les mêmes résultats, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de la Commune présenté par le receveur municipal.

Puis, il est procédé à la lecture détaillée du compte administratif, chapitre par chapitre, pour la section de fonctionnement et par opérations, pour la section d'investissement.

Le document n'appelant aucune observation particulière, il est procédé au vote.

Sous la présidence de Monsieur Jean GOSSET, Adjoint, et hors de la présence de Madame Nicole MOREL, Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement

Dépenses	:	4.912.618,20 €
Recettes	:	5.200.206,86 €
Excédent de clôture	:	287.588,66 €

Section d'Investissement

Dépenses	:	1.243.114,79 €
Recettes	:	1.122.140,63 €
Déficit de clôture	:	120.974,16 €

<u>Restes à réaliser</u>	Dépenses :	410.280,51 €
	Recettes :	/

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES LE PARC - COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le conseil municipal constate que les deux documents soumis à son examen présentent les mêmes résultats, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de la Commune présenté par le receveur municipal.

Le document n'appelant aucune observation particulière, il est procédé au vote.

Sous la présidence de Monsieur Jean GOSSET, Adjoint, et hors de la présence de Madame Nicole MOREL, Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement

Dépenses	:	0 €
Recettes	:	0 €
Excédent de clôture	:	0 €

Section d'Investissement

Dépenses	:	0 €
Recettes	:	0 €
Excédent de clôture	:	0 €

TAUX D'IMPOSITION 2023

Après avis de la Commission des Finances, en date du 23 mars 2023, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition, pour l'année 2023, comme suit :

TAXES	TAUX DE REFERENCE POUR 2023	TAUX VOTES POUR 2023	BASES NOTIFIEES	PRODUIT ATTENDU
Taxe foncière (bâti)	49,81%	49,81%	4.088.000	2.036.233
Taxe foncière (non bâti)	48,18%	48,18%	91.900	44.277
Taxe d'habitation	18,06%	18,06%	206.474	37.289
CFE	19,24%	19,24%	1.272.000	244.733

EFFACEMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – IMPASSE LECLERC (DERRIERE GEDIMAT)

Suite à la présentation du projet d'effacement du réseau électrique, impasse Leclerc (derrière GEDIMAT), présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, dont le coût est estimé à 47.238,54 € TTC, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le projet et arrête le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la FDE	14.910,50 €
- Contribution de la commune	24.808,84 €
- TVA avancée par la FDE	7.519,20 €

TOUR MONTMIGNON

Suite à la projection des photos de la tour Montmignon mettant en évidence un état de dégradation qui, d'année en année, prend de l'ampleur notamment en raison de la présence de mэрule, le conseil municipal estime qu'il est urgent de prendre une décision sur son devenir. Considérant que l'étude réalisée pour procéder au traitement du mэрule, au désamiantage et à la démolition partielle des murs intérieurs, dont le coût est estimé à 250.000,00 €, et que le montant de la démolition complète du bâtiment est estimé à 200.000,00 €, le conseil municipal, à l'unanimité, opte pour la démolition du bâtiment.

VENTE DE 10 CHALETS D'OCCASION

La commune dispose actuellement de 29 chalets qu'elle a acheté à la commune de Saint-Valery-sur-Somme en 2009 au prix de 200,00 € l'unité.

Considérant que la commune n'utilise plus la totalité de ses chalets lors des manifestations culturelles et qu'ils ne sont plus en très bon état le conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre 10 chalets au prix de 50,00 € l'unité.

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Suite à la labellisation de la commune dans le dispositif « Petites villes de Demain » et sur proposition de Madame le maire, il est procédé à la création d'une commission spécialement chargée de mener une réflexion sur la redynamisation du centre-ville. Mesdames Manuella GOURLE, Florence VANSEVENANT et Messieurs Hervé MENTION, Bruno BROGNAIS-GEORGET, Pierre LARDANS et Jean GOSSET sont volontaires pour y participer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Le maire,

La secrétaire,

N. MOREL

E. BARBE